

**Fisheries and Oceans Canada / Pêches et Océans Canada**  
**ADDENDUM THREE / ADDENDUM TROIS**  
**May 11, 2020 / 11 mai 2020**  
**F5211-200038**

Vessel Charter - Quebec Region, conducting acoustic science and hydrography services / Affrètement de navires - Région du Québec, prestation de services de science acoustique et d'hydrographie

Date Received from Procurement: April 28, 2020		
Item #	Question from Bidder	Response from DFO
3	3.2 Contractor obligations. 6) A ship-supplied technician(s) is expected to be available at all times to trouble shoot, repair, and maintain ship-supplied equipment (mechanical and all electronics). The technician(s) must also liaise with DFO Chief Scientists for the duration of the Contract. <b>If all scientific equipment is to be provided by DFO, or at least this being an option, could you confirm why the contractor would have to supply a technician ?</b>	Bidder must ensure that all ship-supplied equipment is functional and can be linked to the scientific equipment. The technician can be the Chief Engineer or another member of the crew. Bidder should be aware that some scientific equipment may need to communicate with the vessel's existing equipment (i.e. wheelhouse monitors).
Date Received from Procurement: May 6, 2020		
14	As it relates to Mandatory Requirements number 4 – Vessel Health and Safety Plan, can Canada advise of content layout or template the would like followed for this requirement?	No, Canada cannot advise of content layout or template.

Date reçue de l'Approvisionnement : 28 avril 2020		
Article	Question d'un soumissionnaire	Réponse du MPO
3	3.2 Obligations de l'entrepreneur. 6) Un technicien membre d'équipage du navire devra être disponible en tout temps pour dépanner, réparer et entretenir l'équipement scientifique du navire (mécanique et électronique). Le technicien devra assurer la liaison avec le scientifique en chef du MPO pendant toute la durée du contrat. <b>Si tout l'équipement scientifique est fourni par le MPO, ou même si cela est une option, pouvez-vous confirmer pourquoi l'entrepreneur doit fournir un technicien?</b>	Le soumissionnaire doit s'assurer que tous les équipements du navire sont fonctionnels et peuvent être mis en lien avec l'équipement scientifique. Le technicien mandaté par le soumissionnaire peut être le chef mécanicien ou tout autre membre d'équipage. Le soumissionnaire doit être conscient du fait que certains équipements scientifiques pourraient devoir communiquer avec les équipements du navire (par ex. les écrans de la timonerie).
Date reçue de l'Approvisionnement : 6 mai 2020		
14	Tel que demandé dans les Exigences obligatoires numéro 4 -- Un plan de de santé et de sécurité pour le navire, est-ce que le Canada peut aviser quant au contenu ou fournir un gabarit des conditions à être retenues pour cette exigence?	Non, le Canada ne peut aviser du contenu ni fournir un gabarit pour cette exigence.